

CONSEIL MUNICIPAL DE COARRAZE
REUNION DU 1^{er} MARS 2022

L'an deux mil vingt deux, le premier du mois de mars à dix huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de COARRAZE convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Michel LUCANTE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 février 2022

Etaient présents :

Michel LUCANTE, Maire, Marie-Agnès MENORET-ULTRA, Françoise PUBLIUS, Claude GRANGE, Valérie MOREL, adjoints, Christian FRECHOU, Christian POMME Laurent JUDE, Anne-Marie RAMIREZ, Pierre IATO, Frédéric BARBE, Flora DELAPORTE, Magali ARLES, Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT, Christine MEUNIER, Maryse HOUNIEU-CRADEY.

Absents ou excusés :

*Thierry PENOUILH-SUZETTE a donné procuration à Marie-Agnès MENORET-ULTRA
Lucie SANZ-ROMERO a donné procuration à Françoise PUBLIUS
Guillaume RYCKBOSCH a donné procuration à Jean-Pierre BASSE-CATHALINAT*

Secrétaire de séance :

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance : Françoise PUBLIUS

Monsieur le Maire aborde les sujets inscrits à **l'ordre du jour** :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 3 février 2022
 - Informations :
 - Compte-rendu des délégations données au maire :
 - o Droit de préemption
 - Renouvellement du contrat aidé - Services techniques
 - Renouvellement du contrat aidé – Entretien des locaux
 - Contrat d'Engagement Educatif

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du 3 février 2022 et demande s'il y a des observations. Le procès-verbal du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Le Maire rend compte au conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de la délégation.

Droit de préemption :

La commune n'a pas exercé son droit de préemption concernant les dossiers suivants :

- D.I.A. présentée le 26/11/2021 par Maître Geoffrey BARAILLE, notaire à Biarritz (64) concernant l'immeuble cadastré AD 112 situé rue des ébénistes, mis en vente par la SCI MAMAME.

- D.I.A. présentée le 10/01/2022 par Maître Sophie BIROU-BARDE, notaire à Coarraze (64) concernant l'immeuble cadastré AC n°2 situé rue Jean Duhourcau mis en vente par les consorts RIGAL.
- D.I.A. présentée le 17/01/2022 par l'étude BAYARD, office notarial à Pau (64) concernant l'immeuble cadastré A 2561, 2566,2567,2570 2573 et 2607 situé lieu-dit La Lanne, mis en vente par M. CAMEJO XISTRE et Mme LISCO.
- D.I.A. présentée le 20/01/2022 par Maître KESKES-VERGNE, notaire à Saint Orens de Gameville (31) concernant l'immeuble cadastré A 1944 (lot B) situé rue des tisserands, mis en vente par Raphaël et Magalie LARROCHE.

Services Techniques - CONTRAT PEC

Le Conseil Municipal a décidé le 25 février 2021 de recruter un agent au sein des services techniques dans le cadre d'un emploi aidé Parcours Emploi Compétence (PEC). Le contrat a été mis en place du 15 mars 2021 au 14 mars 2022 pour une durée hebdomadaire de service de 26 heures.

Le maire propose de renouveler ce contrat avec une durée hebdomadaire de service fixée à 35 heures.

Pôle Emploi a émis un avis favorable au renouvellement pour une durée de 6 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de renouveler le poste d'agent technique polyvalent affecté aux services techniques du 15 mars 2022 au 14 septembre 2022.
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 35 heures par semaine.
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire en vigueur.
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ce renouvellement (signature convention avec pôle emploi, signature contrat de travail avec l'agent).
- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants

Contrat Parcours Emploi Compétence (PEC) pour entretien des locaux

Le 1^{er} septembre 2021 le conseil a décidé de recruter un agent dans le cadre d'un P.E.C. pour le poste d'agent d'entretien des bâtiments communaux aux conditions suivantes :

- Durée du contrat : 6 mois du 13 septembre 2021 au 12 mars 2022
- Durée hebdomadaire de travail : 20 h
- Taux de prise en charge par l'Etat : 30 %

Le Maire propose de proroger ce contrat. Pôle Emploi a émis un avis favorable pour un renouvellement de 6 mois avec un taux de prise en charge de 50 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de renouveler le poste d'adjoint technique à compter du 13 mars 2022 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ». Il s'agit d'assurer l'entretien des bâtiments communaux suivants ; Mairie, bibliothèque ; maison de l'enfance, maison des Assoc, toilettes publiques.

- **PRECISE** que le contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera renouvelé pour 6 mois du 13 mars 2022 au 12 septembre 2022
- **PRECISE** que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.
- **INDIQUE** que sa rémunération sera fixée sur la base du SMIC horaire en vigueur.
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle Emploi pour ce renouvellement (signature convention avec pôle emploi, signature contrat de travail avec l'agent).
- **DECIDE** d'inscrire au budget les crédits correspondants

Contrat d'Engagement Educatif

Françoise PUBLIUS rappelle des rémunérations des vacataires à la Maison de l'Enfance :

- Rémunération des personnes en stage pratique BAFA : 12,20 € brut par jour (+ 10% de congés payés)
- Rémunération des personnes titulaires du BAFA : SMIC horaire soit 10,57 € brut (+10% de congés payés)

Le problème se pose pour les personnes en cours de formation BAFA, c'est à dire celles qui n'ont pas validé la formation d'approfondissement.

Elle propose que ces personnes soient recrutées dans le cadre d'un Contrat d'Engagement Educatif et rémunérées 34,67 € brut par jour (+10% de congés payés)

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer avec les agents en cours de formation BAFA un contrat d'engagement éducatif prévoyant une rémunération de 34,67 € brut par jour (+10% de congés payés).

La séance est levée à 19h30